



Accident de la route et cpam (pension d'invalidité)

Par **tessounette**, le **26/05/2014** à **10:59**

J'ai eu un accident de la route non responsable en 2002. J'ai été déclarée en invalidité en 2004. Une pension m'a été attribuée mais je ne l'ai jamais touchée car je ne remplissais pas les conditions. Je ne peux donc travailler qu'à mi temps et je n'ai pas de complément de salaire qui doit donc faire l'objet d'une indemnisation de l'assureur. Or, les transactions d'indemnisation sont en cours et à ce jour, la CPAM réclame le remboursement par l'assureur du responsable, de la totalité de la pension qu'elle est sensée me donner soit environ [**b**]80.000 € prélevée sur mon préjudice professionnel alors que je n'ai pas touché un centime. [/b]Est ce normal que je fasse ainsi "cadeau" de cette somme à la CPAM et que, pour finir, je ne suis indemnisé sur mon préjudice professionnel, ni par la cpam, ni par l'assureur ? Mon nouvel avocat me dit que je n'aurai jamais du demander de pension..... il fallait le savoir !!!!! De mes recherches, il ressort qu'apparemment, la CPAM ne peut exiger le remboursement que des sommes effectivement versées mais je ne trouve aucune jurisprudence en ce sens pour défendre mon cas et obtenir la réparation totale de mon préjudice financier.

[fluo] **Bonjour,**

La politesse voudrait qu'un message commence par un "bonjour" et se termine par un "merci".

Merci pour votre attention...

[/fluo]